

DELIBERATION N°13/2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 26 juin 2026

Complément de financement pour l'opération SPSI 1-Buenos Aires

Le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Le conseil d'administration valide l'adoption du complément de financement de l'opération immobilière en cours d'exécution pour un montant de 3,35 M€ toutes dépenses confondues. **La totalité de l'opération sera financée sur mobilisation des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement et par une Avance France Trésor (AFT) de 5M€.**

Nombre de votants : 32/32 Pour : 32/32 Contre : -/- Abstention : -/-

Fait à Saint-Ouen, le 26 juin 2026

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Cyrille PIERRE

